

Bienvenue au CDI

Collège Victor Hugo de Lavelanet



Le CDI, **C**entre de **D**ocumentation et d'**I**nformation est un espace de lecture, de travail et de culture accessible aux "usagers", à tous les élèves, aux professeurs et à l'ensemble du personnel du collège. Le professeur documentaliste Isabelle Ycart, vous accueille aux heures d'ouverture du CDI :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h-12h 12h45-16h30	8h-12h 12h45-16h30	Fermé	8h-12h 12h45-16h30	8h-12h 12h45-16h30

Fermé pendant les récréations

Le libre accès est limité à **20 élèves** en autonomie. Ceux-ci peuvent venir au CDI pendant les heures d'études.

Les élèves doivent **laisser leur sac à l'entrée du CDI** et prendre le matériel nécessaire pour travailler. Avant de s'installer ils doivent inscrire leur nom et prénom sur la fiche destinée à la vie scolaire et donner le **carnet de liaison** à Mme YCART.

Le CDI est un lieu dans lequel les élèves peuvent **lire, accéder à des documents, des ressources papier** (*romans, bandes-dessinées, documentaires, périodiques, manuels scolaires*) et **numériques** (accès au **catalogue** du CDI **e-sidoc** sur les ordinateurs et à Internet). Le CDI est également un **lieu d'apprentissage**, les élèves viennent pour **s'informer, se documenter, lire et participer à des activités culturelles (concours, expositions)**. Pour les recherches documentaires

individuelles ou en groupe, les élèves consultent des *dictionnaires*, des *encyclopédies*, des *ouvrages documentaires* afin de préparer un exposé, un résumé, un dossier. Il est possible de s'informer sur **l'orientation (métiers, études)** grâce à la documentation du kiosque **ONISEP**.

Les élèves peuvent emprunter des **livres de fiction** (romans, contes, théâtre, poésie, nouvelles) pour une durée de **15 jours** (renouvelable).

Les périodiques et les documentaires peuvent être empruntés pour une durée de **3 jours**. Les autres documents sont à consulter sur place.

Des **expositions** seront réalisées au cours de l'année sur différents thèmes et dans le cadre de journées spécifiques.

Des **règles de vie** sont indispensables pour assurer dans les meilleures conditions une ambiance de lecture et de travail.

Il faut :

- Etre **discret** et **parler à voix basse** pour ne pas gêner les autres usagers.
- Respecter le **matériel** (lieu, mobilier, livres).
- Remettre les chaises à leur place avant de partir.
- Ranger** chaque document à sa place dans les rayonnages afin que l'on puisse le retrouver.
- Respecter la **durée de prêt** des documents pour permettre aux autres élèves de les emprunter également.
- Demander la permission à Mme YCART pour utiliser les ordinateurs et imprimer des documents. (Les recherches sur Internet doivent nécessairement concerner les devoirs ou les exposés).

Il ne faut pas :

- Faire du bruit
- Courir dans le CDI
- Dégrader le matériel
- Utiliser le téléphone portable ou un baladeur
- Apporter de la nourriture ou des boissons
- Changer les fonds d'écran des ordinateurs

-Aller sur des sites internet non autorisés (sites de jeux vidéo, réseaux sociaux comme facebook).

En cas de non respect de ces règles de vie : l'élève sera exclu du CDI sur une période établie en fonction de la gravité de l'incident.

Chaque lieu du collège a une fonction précise :

-les salles d'études : *faire ses devoirs apprendre ses leçons*

-le foyer : *se divertir*

-le CDI : *apprendre à se documenter, s'informer et se familiariser avec la lecture.*

La documentaliste reste à votre disposition pour tout renseignement, pour vous **aider** dans vos recherches et vous **conseiller** dans vos lectures.

Bonne année scolaire à tous !